

dien. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour convaincre les Européens de ne pas nous exclure de leur marché, mais il nous faut quand même être prêts à prendre une autre orientation si cette exclusion devait se produire.

[Français]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) de nous avoir fait parvenir une copie française de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui à la Chambre.

Au nom de mes collègues et en mon nom personnel, il me fait plaisir de féliciter le ministre des démarches entreprises par le gouvernement afin de permettre au Canada de demeurer ferme, sinon meilleur, dans son commerce *Import-Export* avec les autres pays qui font partie de la Communauté économique européenne.

J'ai écouté attentivement la déclaration du ministre, et j'ai été particulièrement frappé par son allusion au fait que le gouvernement attachait une grande importance «au besoin de nouvelles initiatives de libéralisation du commerce mondial».

A mon avis, il est grand temps que les Canadiens comprennent que leur pays n'est d'aucune façon engagé dans des conflits mondiaux. Il est grand temps, dis-je, que nous devenions une sorte de trait d'union ou même des avant-gardistes pour favoriser le commerce à l'échelle mondiale, peu importe avec quel pays nous transigeons. Nous devons cependant nous assurer que les prix payés par les pays pour divers produits, dans le commerce mondial, ne soient pas des facteurs qui entraîneraient des désavantages pour le marché canadien, par suite d'un coût trop élevé de production comparativement à certains pays où ce coût est beaucoup moins élevé qu'au Canada.

J'encourage donc le gouvernement à continuer dans la même voie et à poursuivre ce genre de médiation auprès des grands pays du monde, afin de «mondialiser» le commerce et de trouver, si possible, de plus grands débouchés.

\* \* \*

## L'ÉNERGIE

L'USINE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord):** Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettrait-elle de présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement pour que le gouvernement voie immédiatement à repenser la décision du premier ministre (M. Trudeau) au sujet de l'aménagement de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy. Le 24 novembre dernier il a déclaré: «Nous ne comptons pas réexaminer la question à l'heure actuelle». Ma motion s'inspire de la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) à la Chambre le 29 mai dernier lorsqu'il avait dit qu'il examinerait «la possibilité d'entreprendre une révision valable dans ce sens.»

[M. Saltsman.]

• (2.30 p.m.)

Lors de la présentation de son rapport au gouvernement fédéral, le Bureau des études marémotrices de l'Atlantique avait déclaré que c'était surtout les taux de l'intérêt qui l'empêchaient à ce moment-là d'aller de l'avant avec le projet. Une fois le rapport publié, il y eut à Halifax une conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie marémotrice, du 24 au 29 mai, et les délégués tombèrent d'accord sur l'opportunité d'entreprendre au plus tôt la mise en valeur de cette énergie. Les taux de l'intérêt ont baissé et continuent de fléchir. La demande d'énergie s'accroît au Canada comme aux États-Unis. Aussitôt produite, l'énergie aurait un marché à portée de la main.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois interrompre le député car il sait que les discours ne sont pas de mise dans ce cas-ci. Il doit expliquer aussi brièvement que possible pourquoi, d'après lui, la motion s'impose en vertu de l'article 43 du Règlement. Le député doit savoir que cet article du Règlement ne prévoit ni débat ni riposte. Il devra se borner à expliquer la raison d'être de sa motion.

**M. Coates:** Je propose donc:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre incessamment des mesures pour réexaminer le rapport du Bureau des études marémotrices de l'Atlantique en même temps que ceux de la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie marémotrice dans le dessein, vu la baisse des taux de l'intérêt, le chômage constant et croissant dans les provinces Maritimes et la forte demande d'énergie comme celle que l'on produirait, d'exploiter le plus tôt possible l'énergie marémotrice de la baie de Fundy comme force motrice.

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la motion du député de Cumberland-Colchester-Nord. Toute motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Les réponses négatives que le député vient d'entendre rendent la motion irrecevable à ce moment-ci.

**M. Baldwin:** L'abominable homme des «n'ai-je pas dit non?».

\* \* \*

## LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

L'ordre du jour appelle: Présentation de bills.

Le 24 novembre 1970—M. Saltsman—Bill intitulé: «Loi établissant une Corporation de développement du Canada».

**M. l'Orateur:** Je dois rappler de nouveau au député de Waterloo (M. Saltsman) que, sous l'aspect de la procédure, la présidence éprouve des doutes au sujet de son bill. J'ai réexaminé le bill et mes doutes sont loin d'être dissipés. J'ai proposé hier au député qu'il pourrait avoir une conférence ou une discussion avec le légiste parlementaire en vue de rédiger de nouveau le bill. Je crois